

CONDITIONS GENERALES

relatives à la fourniture de services de certification pour les certificats numériques qualifiés conformément au Règlement (UE) n° 910/2014

Le présent document constitue un contrat au sens de l'article 1270 du code civil roumain et concerne l'utilisation d'un certificat numérique qualifié sans QSCD en format électronique.

L'émission d'un certificat numérique implique l'acceptation des Termes et Conditions pour la fourniture de services de confiance, décrits ci-dessous. La fourniture de services de confiance par certSIGN est effectuée conformément au Code des Pratiques et Procédures de l'AC RSA qualifiée 2023 de certSIGN, qui est considéré comme faisant partie intégrante des présentes Conditions.

Les politiques de certSIGN sont validées par un audit annuel mené conformément au schéma de certification LSTI-Q055 pour les fournisseurs de services de confiance.

CERTSIGN S.A., dont le siège social est à Bucarest, 107A Avenue Oltenitei, immeuble C1, étage 1, chambre 16, secteur 4, inscrit au Registre du Commerce sous le numéro J2006000484402, code d'identification fiscale RO18288250, compte bancaire IBAN RO90BRDE410SV91167344100 ouvert à BRD Succursale Calderon, représenté par M. Adrian Floarea, en qualité de Directeur général, ci-après dénommé le **Prestataire**.

et

M./Mme./ _____, domicilié à city/ville _____, département _____, Rue _____, N° _____, Immeuble _____, Sc. _____, Ap. _____, Code postal _____, identifié par BI/CI serial/ série _____, n° _____, émis le _____, par _____, valable jusqu'au _____, CNP _____, téléphone _____, nommé ci-après le **Sujet**.

1. Définitions

« **Souscripteur** » désigne une personne physique ou morale qui est une partie contractante au Contrat de fourniture de services de certification pour les certificats numériques qualifiés en vertu du Règlement (UE) n° 910/2014. Quand le Souscripteur est une personne physique, il aura aussi le statut de Sujet.

« **CERTSIGN** » est un prestataire de services de certification dans les conditions prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur ;

« **Conditions générales** » désigne le présent document intitulé « Conditions générales relatives à la fourniture de services de certification pour les certificats numériques qualifiés pour la signature électronique sans QSCD ».

« **Services de certification** » désigne la délivrance, la révocation, le renouvellement des clés, le stockage et la vérification du statut des certificats via le protocole http en utilisant les CRL et OCSP, la vérification de la chaîne (la hiérarchie) de confiance, tout cela en relation avec les certificats numériques qualifiés émis par l'Autorité de Certification «certSIGN Qualified 2023 RSA CA».

Le « **Sujet** » est la personne physique, titulaire du certificat numérique.

Le «**Code de pratiques et de procédures de l'Autorité de Certification certSIGN Qualified 2023 RSA CA**» (**CPP**) est l'ensemble des pratiques et procédures régissant la fourniture et l'utilisation de services de confiance pour les certificats numériques qualifiés. Le CPP est public et peut être consulté à l'adresse suivante:

www.certsign.fr/ressources;

2. Objet

Définit les termes et conditions pour la fourniture et l'usage de services de certification.

3. Durée

3.1 Prend effet à compter de l'acceptation/signature des présentes conditions générales par le sujet.

3.2 Les présentes conditions générales sont valables pour la durée de validité du certificat.

4. Obligations du Sujet

Le Sujet a les obligations suivantes :

- Fournir à CERTSIGN des données correctes lors de l'enregistrement ;
- En signant/acceptant ces Conditions Générales, vous comprenez que certSIGN, afin d'émettre le certificat numérique qualifié, doit vérifier l'identité du Sujet;
- Prendre les mesures nécessaires pour permettre la génération adéquate (par le Sujet, l'Autorité d'Enregistrement ou l'Autorité de Certification) et le stockage sécurisé de la clé privée au sein d'une paire de clés (pour éviter sa perte, sa compromission, sa modification et son utilisation non autorisée) ;
- Changer le code d'accès à la clé privée avant la première utilisation ;
- Utiliser le certificat numérique émis par l'Autorité de Certification CERTSIGN Qualified 2023 avec :

- OID : 1.3.6.1.4.1.25017.3.1.3.9 - Sans QSCD et clé générée par le Sujet ; conformément aux domaines d'application et aux restrictions fixés par le CPP. Le Sujet comprend que la signature électronique générée par le certificat numérique qualifié susmentionné n'est pas une signature électronique qualifiée au sens du Règlement Européen 910/2014.
 - f. Posséder ou utiliser les ressources matérielles et logicielles nécessaires à l'utilisation des services de confiance, en assumant à cet égard toute la responsabilité de leur fonctionnalité et de leur compatibilité avec les services de confiance, ainsi que de leur configuration correcte;
 - g. Demander immédiatement à certSIGN de révoquer le certificat lorsqu'il/elle a perdu les données de création de signature électronique ou lorsqu'il/elle a des raisons de croire que les données de création de signature électronique ont été portées à la connaissance d'un tiers non autorisé ou dès que les informations contenues dans le certificat ne sont plus exactes;
 - h. Respecter les dispositions du CPP.
 - i. Le sujet est responsable du contenu et de la nature des documents auxquels la signature électronique sera apposée.
 - j. En signant/acceptant ces Termes et Conditions, il comprend et accepte que certSIGN puisse utiliser les données du certificat pour mettre le Registre de Certificats à la disposition du public sous forme électronique pour la fourniture des Services de Confiance ;
 - k. En signant/acceptant les présentes Conditions Générales, il reconnaît que certSIGN conservera une copie du document d'identité dans le but de traiter les informations requises exclusivement pour la fourniture des Services de Confiance. certSIGN conserve les données et les journaux relatifs au cycle de vie des certificats émis pendant 10 ans après l'expiration du certificat.
- Tout manquement du Sujet à ses obligations sera considéré comme une violation des Conditions Générales.

5. Obligations de CERTSIGN

CERTSIGN a les obligations suivantes :

- 5.1 Ne délivrera le certificat qualifié qu'après avoir identifié le sujet, validé la demande et les informations soumises par le sujet, conformément au CPP.
- 5.2 S'efforcera d'émettre le Certificat numérique qualifié dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrables, après réception du Contrat, à compter de la date :
 - (i) de l'identification par certSIGN du Sujet et de la signature/acceptation des présentes Conditions Générales et du Contrat ; ou
 - ii) de la réception par certSIGN des présentes Conditions Générales et de la copie de la pièce d'identité du Sujet, portant la mention « Conforme à l'original », signée et datée par le Sujet, ainsi que de la Déclaration notariée.
- 5.3. Respecter les dispositions des présentes conditions générales et du CPP.
- 5.4. Assurer la sécurité de leurs propres systèmes informatiques utilisés pour la fourniture des Services, en utilisant les pratiques reconnues dans le domaine et recommandées par les normes applicables.
- 5.5. certSIGN a l'obligation de révoquer tout certificat conformément au CPP. certSIGN informera immédiatement le Sujet de la révocation du certificat, ainsi que des raisons de sa décision. certSIGN inscrira la révocation du certificat dans le Registre des Certificats.
- 5.6 En cas de compromission des clés de l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat au Sujet, certSIGN est tenu de révoquer le(s) certificat(s) conformément aux CPP.
- 5.7 certSIGN informe le Sujet de l'expiration de la période de validité du certificat qualifié qui a une validité d'au moins 1 an, à l'adresse électronique figurant dans le certificat, au moins 30 jours avant l'expiration.

6. Acceptation des certificats

Acceptation des certificats. Dès réception d'un certificat, le sujet s'engage à en vérifier le contenu, notamment l'exactitude des données et la complémentarité de la clé publique avec la clé privée qu'il détient. Si le certificat présente des irrégularités, des erreurs ou toute autre incohérence avec les données soumises pour l'enregistrement, le sujet en informe immédiatement l'autorité de certification en vue de la révocation du certificat.

Le certificat est considéré comme accepté lorsque le Sujet l'accepte soit explicitement, au moment de son retrait du site web de certSIGN, soit implicitement, par l'écoulement de 3 jours calendaires à compter de la date de réception de l'email informant le Sujet de l'émission du certificat envoyé par certSIGN.

L'acceptation du certificat est une décision unilatérale du Sujet, avant son utilisation dans toute opération cryptographique.

Pour chaque tiers ou partie intéressée utilisant des certificats émis par certSIGN, les conditions d'utilisation et les limitations sont détaillées dans les paragraphes #1.4 et #4.5.2 de la CPP.

7. Révocation du certificat. Effets

7.1 Le sujet peut demander la révocation du certificat numérique :

- a. en ligne, en saisissant les données d'identification : nom, prénom, CNP, en sélectionnant le certificat à révoquer et en utilisant le code de révocation reçu de certSIGN, conformément aux instructions figurant sur le site Web à l'adresse: <https://www.certsign.ro/ro/resurse/revoca-certificat-eidas/>

b. Par voie électronique, en envoyant à revocare@certsign.ro une demande signée avec une signature électronique qualifiée créée à l'aide d'un certificat numérique qualifié délivré par certSIGN au Sujet.

c. En complétant et en soumettant la demande de révocation, accompagnée d'une preuve d'identité originale, à l'un des points de travail de certSIGN. Des informations sur les points de travail de certSIGN peuvent être trouvées sur <https://www.certsign.ro/ro/contact/>.

7.2 La révocation du certificat peut être effectuée dans les conditions stipulées dans CPP à la demande du Sujet, du Bénéficiaire, de certSIGN ou d'une autorité compétente, dans les cas suivants : changement des données figurant dans le certificat (par exemple le nom et/ou le prénom), du CNP ou du numéro d'identification personnel, fin de la relation contractuelle entre le Sujet et le Bénéficiaire, compromission des clés, utilisation illégale et dans d'autres cas stipulés à l'art. 4.9.1 de CPP.

7.3 La révocation du certificat numérique, pour quelque raison que ce soit, ne donne pas lieu au remboursement du prix ou à la réémission gratuite du certificat numérique, mais entraîne la cessation de la prestation de services.

7.4 Après la révocation du certificat numérique pour quelque raison que ce soit, le sujet n'a plus le droit de l'utiliser

8. Confidentialité. Traitement des données à caractère personnel

8.1 "Information Confidentielle" désigne toute donnée et/ou information, quelle qu'en soit la nature, divulguée directement et/ou indirectement par le Sujet au Prestataire lors de l'exécution des présentes Conditions Générales, ainsi que les données et/ou les informations dont Les Parties prennent connaissance et/ou auxquelles elles ont accès lors/du fait de l'exécution des présentes Conditions Générales, quel que soit le support dans/sur lequel les données et/ou les informations sont contenues/transmises et qu'il soit ou non précisé qu'elles sont confidentielles.

8.2. CERTSIGN s'engage à n'utiliser les Informations Confidentielles qu'aux seules fins de remplir les obligations assumées par les présentes Conditions Générales, de les protéger et de les garder confidentielles.

8.3 CERTSIGN sera exonéré de toute responsabilité pour la divulgation d'informations confidentielles si une ou plusieurs des conditions suivantes sont remplies :

- l'information était connue légalement et sans interdiction de divulgation avant d'être reçue du Sujet
- l'information a été divulguée après que le Sujet a donné son consentement écrit à cette divulgation ;
- CERTSIGN était légalement obligé de divulguer l'information.

8.4 certSIGN est un responsable de traitement de données à caractère personnel.

8.5. CERTSIGN traite les données à caractère personnel appartenant au Sujet afin de fournir des services de certification conformément aux dispositions du RÈGLEMENT (UE) n°. 910/2014, du règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et autres dispositions applicables du droit de l'Union ou national relatif à la protection des données.

8.6 En tant que personne concernée, le Sujet dispose des droits prévus à l'art. 13 - 22 du RGPD.

8.7 Afin d'exercer ses droits sur les données à caractère personnel, le Sujet peut contacter le Département de protection des données à caractère personnel de CERTSIGN aux coordonnées suivantes :

- email : dpd@certsign.fr
- Adresse postale: le 29A, Boulevard Tudor Vladimirescu, AFI Tech Park 1, et.2, Bucarest, Secteur 5

8.8. Les données du certificat peuvent être divulguées à des tiers qui fondent leur conduite sur les services de certification fournis par CERTSIGN (par rapport auxquels le Sujet utilise le certificat), et, si les tiers sont des institutions publiques, d'autres données personnelles de la pièce d'identité peuvent être divulguées, autres que celles du certificat, aux fins de prouver la certification. Les données peuvent également être divulguées aux destinataires prévus dans la note informative sur RGPD.

8.9. Des détails sur le traitement des données personnelles par Certsign peuvent être trouvés dans la note d'information RGPD disponible à l'adresse <https://certsign.fr/note-informative-sur-le-traitement-des-donnees-a-caractere-personnel/>

9. Garanties

Si vous êtes un Consommateur, certSIGN fournit une garantie de conformité pour les Services de confiance, qui sont des services numériques ou de contenu numérique, comme suit :

Les Services sont conformes aux exigences de conformité de l'OUG 141/2021.

Ainsi, les Services remplissent les exigences de conformité suivantes :

- ils sont conformes à la description, à la quantité et à la qualité, y compris en termes de fonctionnalité, de compatibilité, d'interopérabilité, d'accessibilité, de continuité et de sécurité ou à toute autre caractéristique énoncée dans les présentes Conditions générales, dans le CPP et le Contrat ou règles pour des services du même type et à laquelle le consommateur peut raisonnablement s'attendre ;
- ils correspondent à la finalité pour laquelle le consommateur les demande, connue et acceptée par le prestataire, et aux finalités d'utilisation normale des services numériques du même type, en tenant compte, le cas échéant,

des dispositions légales ou des normes applicables ;

- sont livrés avec tous les accessoires prévus dans les présentes conditions générales, dans le CPP et dans le contrat et auxquels le consommateur peut raisonnablement s'attendre ;
 - sont fournis avec des mises à jour conformément au Contrat eu égard à la nature du service numérique fourni
- Cependant, certSIGN n'est pas responsable de la non-conformité des services avec les déclarations fournies ci-dessus dans les conditions énoncées à l'Art. (2), (4) et (6) du OUG 141/2021.

Le consommateur a le droit d'invoquer la garantie légale de conformité si un défaut de conformité apparaît au cours de la période de fourniture du service à partir du moment de la fourniture du service. Le consommateur doit coopérer avec le prestataire, dans la mesure où cela est raisonnablement possible et nécessaire, pour établir si le défaut de conformité a été causé par l'environnement numérique du consommateur.

La garantie légale de conformité permet au consommateur : (i) soit à la mise en conformité du service dans un délai raisonnable, ne dépassant pas 15 jours calendrier à compter de la date de la demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui, (ii) soit à obtenir une réduction du prix, proportionnelle à la diminution de la valeur du service fourni et correspondant à la période de non-conformité, en continuant à utiliser le service, (iii) soit à résilier le Contrat et les présentes Conditions générales et à obtenir, selon le cas, le remboursement total ou partiel du prix payé, correspondant à la période de non-conformité, en échange de l'arrêt du service, si : (i) le prestataire omet ou refuse de mettre le service en conformité, (ii) la non-conformité est d'une gravité telle qu'elle justifie une réduction immédiate du prix ou la résiliation du contrat et des présentes conditions générales, (iii) le service n'est toujours pas conforme malgré les tentatives infructueuses du professionnel de le mettre en conformité, ou (iv) la mise en conformité est impossible ou disproportionnée.

En cas de résiliation du contrat et des présentes conditions générales, le consommateur n'a plus le droit d'utiliser le service.

Dans les cas où la non-conformité est mineure, le consommateur n'a le droit de résilier le contrat et les présentes conditions générales que si le contrat et les présentes conditions générales ne prévoient pas le paiement d'un prix.

La période de garantie commence à la date à laquelle les Services de confiance sont réputés avoir été livrés ou à la date de réception par le Client, selon le cas. Toute plainte relative à la Garantie de conformité doit être traitée conformément à la Procédure de résolution des plaintes disponible à l'adresse <https://www.certsign.ro/ro/procedura-primire-procesare-sesizari/>, et conformément aux dispositions du présent article.

10. Fin de l'applicabilité

10.1 Les présentes Conditions Générales cessent de s'appliquer dans les situations suivantes : à l'expiration du certificat; à la révocation du certificat ; au rejet de la demande de certificat ; à la non-acceptation du certificat par le Sujet. En cas de violation par le Sujet de l'une des dispositions des Conditions Générales ou de CPP, la résiliation interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le Sujet d'une notification adressée par CERTSIGN quant à sa violation, si le Sujet n'a pas remédié à cette violation dans ce délai. S'il n'est pas possible de remédier à la situation, la résiliation interviendra immédiatement après la notification.

10.2 Après la cessation de l'applicabilité des Conditions Générales pour les causes visées à l'article 10.1, CERTSIGN révoque le certificat dans un délai maximum de 24 heures.

11. Responsabilité et exclusions

11.1 La responsabilité de certSIGN peut être engagée dans les conditions et limites prévues par la loi applicable, les présentes Conditions Générales et le Contrat.

11.2 CERTSIGN n'est pas responsable :

(a) des dommages causés par la force majeure et/ou les cas fortuits. On entend par force majeure un événement imprévisible et incontrôlable survenant après la conclusion du contrat, tel qu'un incendie, un tremblement de terre, toute autre catastrophe naturelle ou une guerre. Les circonstances relativement imprévisibles et relativement insurmontables qui ne sont pas de nature extraordinaire, telles que les grèves, les restrictions légales ou d'autres événements de ce type, définissent les événements fortuits ;

(b) des dommages causés par l'installation et l'utilisation d'applications ou de dispositifs utilisés pour la génération et la gestion de clés cryptographiques, le cryptage, la création de signatures électroniques, qui ne répondent pas aux conditions spécifiées dans le CPP ;

(c) des dommages causés par l'utilisation abusive des certificats émis (« utilisation abusive » signifie l'utilisation d'un certificat révoqué ou expiré et incompatible avec l'objectif déclaré du certificat), le stockage de données erronées dans les bases de données de CERTSIGN et leur inclusion dans les certificats numériques émis au Sujet, si le Sujet a déclaré que ces données sont correctes. Les situations visées aux points (b) et (c) ci-dessus relèvent de la responsabilité du Sujet.

(d) tout acte illicite réalisé à l'aide des codes d'utilisateur de services ;

(e) la fonctionnalité du réseau Internet que le sujet utilise et le contenu des informations qui y sont transmises ;

(f) la soumission par le sujet de données fausses, inexactes, incomplètes ou de faux documents d'identité ou de fausses déclarations. Dans le cas où le sujet compromet le processus de vérification de l'identité, il est seul responsable des dommages subis par le prestataire et les tiers en raison des informations et des documents inexacts et/ou faux qu'il a fournis.

11.3 Dans la mesure permise par la loi, aucune des parties ne sera tenue de payer des dommages et intérêts pour les dommages indirects, le manque à gagner ou le profit, la perte d'activité, la perte de clients ou de données.

11.4 Dans tous les cas, la responsabilité de certSIGN sera limitée à 200 euros par certificat. La responsabilité totale du Prestataire pour couvrir les dommages causés sera limitée à 10 000 euros quel que soit le nombre de personnes affectées.

11.5. certSIGN garantit que les certificats numériques sont émis conformément aux normes pertinentes et au Règlement 910/2014 selon la liste des prestataires de services qualifiés qui peut être consultée à l'[adresse https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/](https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/).

11.6. certSIGN ne garantit pas que les certificats émis sont adaptés à tout type d'opération ou de document ou de validation automatique sur tous les systèmes d'exploitation ou applications clientes s'ils ne sont pas vérifiés conformément à la liste de confiance ci-dessus.

12. DROIT APPLICABLE. LITIGES

Les présentes Conditions générales sont régies par le droit roumain.

Les litiges de toute nature découlant des présentes Conditions générales seront réglés à l'amiable ou, en cas d'échec, seront soumis aux tribunaux, au siège de certSIGN, conformément au droit roumain en vigueur.

13. Communications

Toute communication entre les parties relative à l'exécution du présent contrat doit être adressée par écrit, par e-mail à office@certsign.fr. Tout document écrit doit être enregistré tant au moment de sa transmission qu'au moment de sa réception.

14. Modification des Conditions Générales

certSIGN se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales lorsque la modification est requise par la législation ou les normes applicables aux Services de Confiance ou à la suite d'améliorations des services, ou à la demande des autorités compétentes. La modification des présentes Conditions Générales sera publiée sur le site Internet www.certsign.ro et sera applicable à compter de la date de publication

En signant les présentes conditions ou en reconnaissant avoir pris connaissance de leur contenu, vous les acceptez.

PRESTATAIRE
CERTSIGN S.A.

SUJET